



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 12/04/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Jean François CHERUBIN - Arthur FLEURY - Anthony PINTO - M. Jacques RIVALS - Pierre-Yves KERLOCH - Éric SANDJIVY

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

CHAMPIONNATS SENIORS

Match n° 23409268 SOLITAIRES FC / AS PARIS D1 du 06/02/22

Dossier transmis par la commission d'appel chargé des affaires courantes (PV du 31/03/22) qui infirme la décision de la commission des statuts et règlements du 17/02/22 et dit match à rejouer et transmet le dossier à la COC pour fixer une date.

La commission fixe la rencontre au 22/05/22.

Match n° 23409408 ESPERANCE PARIS 19 2/ ESC PARIS 20 D2.B du 10/04/2022

Courriel de l'Espérance Paris 19 du 06/04/22 déclarant un Forfait avisé de son équipe 2.

La commission entérine le forfait (1^{er} forfait) de l'équipe 2 de l'Espérance Paris 19.

CDM

Match n° 23485938 ENFANS DE PASSY / RACING CLUB 18 du 10/04/2022

Courriel des Enfants de Passy du 08/04/2022 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait (2^{ème} forfait) de l'équipe des Enfants de Passy.

Match n° 23485939 SOLITAIRES FC / SUISES DE PARIS 2 du 10/04/2022

Lecture de la FMI, match non-joué, motif : absence de l'équipe visiteuse (suisse de Paris)

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe 2 des Suisses de Paris et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

COUPE SENIORS FEMININS

Match n° 24473505 PUC 1 / PUC 2 du 16/04/2022

Courriel du PUC du 11/04/2022 demandant le report au 20/04/2022 à 20H30 au stade Charléty, motif : indisponibilité d'une équipe des deux équipes.

La commission donne son accord.

JEUNES

U14

Match n° 23404987 RC Paris 10/ Paris XI US D2.B du 07/05/2022

Suite à la demande de Paris XI US via footclubs en date du 07/04/2022 - Accord des deux clubs pour jouer 16/04/22

La commission donne son accord

Match n° 23930529 PUC 4/ ESPERANCE PARIS 19. D4.B du 09/04/2022

Lecture de la FMI, match non-joué, motif : absence de l'équipe visiteuse (ESP Paris 19.5)

Hors de la présence de MM CHERUBIN, PINTO, RIVALS, SANDJIVY, la commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 5 de l'Espérance Paris 19 et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

DIVISION 3

La phase 1 s'est terminée le 09 avril 2022 et la seconde phase, comprenant 5 journées, débute le 07/05/22 (07,14,21 et 28 de mai 2022 et 04 juin 22.)

Il est rappelé ci-après le point 5.3 (extrait) et 5.4 du règlement du championnat U14 :

5.3 extraitD3 : 3 groupes de 10 réduit à 8 pour la saison transitoire 2021/2022.

24 équipes réparties en 3 groupes de 8. Après la phase 1 des matches « aller » et « retour », une seconde phase

consistera à organiser des rencontres simples entre les deux premières de chaque groupe, les 3ème et 4ème, 5ème et 6ème et 7ème et 8ème en feront de même.

Accèdent en D2 autant d'équipes que nécessaire à la composition des groupes de D2 et seule la 24ème équipe descend en D4 selon le classement unique prévu au 5.4.

5.4 Conformément aux articles 14, alinéa 12 du RSG du district 75. Pour la saison transitoire 21/22 de la division 3, les points obtenus en phase 2 s'ajouteront à ceux obtenus en phase 1 et un classement unique des 24 équipes au quotient sera dressé.

Hormis les équipes dont le forfait général a été acté (3 après la première phase) ou le sera à l'issue de la seconde phase, il n'y aura aucune descente en division inférieure.

Vous pouvez consulter le calendrier de la phase 2 sur notre site ou cliquer sur le lien ci-dessous :

<https://district75foot.fff.fr/competitions/?id=387102&poule=1&phase=2&type=ch&tab=calendar>

U16

Match n° 23434446 PARISIENNE ES/ SEIZIEME ES 2 D2.B du 10/04/22

Lecture de FMI Match non-joué, motif : le terrain n'est pas réservé par l'ES Parisienne.

Hors de la présence de M. BENGUIGUI, la commission donne match perdu par pénalité (-1 point) à l'équipe de l'ES Parisienne pour faute administrative.

Match n° 23434533 CFFP 3/ JAM D3.A du 10/04/22

Courriel de la JAM du 11/04/2022 Match non-joué, motif : « indisponibilité du terrain »

La commission met le dossier en délibéré dans l'attente de la feuille de match papier et du rapport circonstancié et détaillé du CFFP sur le motif de l'indisponibilité du terrain (squatter, non réservation, etc...).

Match n° 23927253 Paris 13 Atlético 5 / Pouchet D3.B du 10/04/22

Courriel de Paris 13 Atlético du 12/04/22 nous informant que l'équipe de Paris XVII Pouchet ne s'est pas présentée le jour du match. Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre le confirmant.

Hors de la présence de MM FLEURY, SANDJIVY, la commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe de Paris XVII Pouchet et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

DIVERS TOUTES CATEGORIES

HORAIRES OFFICIELS

De même, la commission fixe désormais des plages horaires officielles pour les coups d'envoi qui ne nécessitent plus l'accord des deux clubs (PV du 14/12/21) :

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

L'annexe des horaires officiels des rencontres publiée le 14/09/21 est ainsi modifiée.

FEUILLES de MATCH MANQUANTES

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

Match n° 23409407 Championnet / Solitaires 2 Séniors D2 du 10/04/22

Match n° 23931827 ESP Paris 19.2 / ESP Paris 19.1 Anciens + 45ans du 10/04/22

Match n° 23434035 ES Parisienne / AF Paris 18 U18 D1 du 10/04/22

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

CHANTIERS UA (PV du 28/09/21)

RC PARIS 10 (PV du 15/02/22)

SENIORS D4

PETITS ANGES ES 3 (PV du 05/10/21)

MERCENAIRES ALUMNI (PV du 26/10/21)

US SPEALS (PV du 09/11/21)

PANAMICAINE 2 (PV du 08/02/22)

PETITS ANGES ES 2 (PV du 29/03/22)

SENIORS CDM

ENFANTS GOUTTE D'OR (PV du 26/10/21)

SENIORS FEMININES D1

MACCABI PARIS METROPOLE (PV du 19/10/21)

FC SOLITAIRES PARIS (PV du 26/10/21)

PARIS FEMININ FC (PV du 30/11/21)

U18 D3

TERNES CS (PV du 05/10/2021)

ES SEIZIEME 3 (PV du 08/02/22)

U16 D3

MINIS AND MAXI (PV du 21/09/21)

ES PARIS 13.2 (PV du 21/09/21)

RACING CLUB 18 (PV du 09/11/21)

ESC PARIS 20 (PV du 16/11/21)

ES PARISIENNE 2 (PV du 21/12/21)

ENFANTS de la GOUTTE D'OR (PV du 15/03/22)

CHANTIERS PARIS UA 2 (PV du 29/03/22)

CHANTIERS PARIS UA (PV du 05/04/22)

ESC XVème (PV du 05/04/22)

U14 D2

ES PARISIENNE 2 (PV du 09/11/21)

U14 D3

ESC XVème (PV du 05/10/21)

ES PARISIENNE.3 (PV du 19/10/21)

FC SOLITAIRES PARIS 3 (PV du 26/10/21)

U14 D4

MINI AND MAXIS (PV du 21/09/21)

RACING CLUB PARIS 18 (PV du 16/11/21)

ESC 20^{ème} (PV du 15/02/22)

PETITS ANGES ES 3 (PV du 29/03/22)

ANCIENS D2

OP 15 (12) (PV du 12/10/21)

PARIS XVII POUCHET (PV du 01/02/22)

ANCIENS +45 ANS

LA SALESIENNE (PV du 28/09/21)

PETITS ANGES ES (PV du 05/10/21)

TIRAGES DES COUPES DEPARTEMENTALES

COUPE 75 SENIORS

1/2 de finale le 17/04/22 – tirage effectué le 08 mars (voir site)

COUPE 75 SENIORS Amitié

FINALISTES : **PARIS 13 ATLETICO 3 - SALESIENNE 2**

COUPE 75 CDM

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 SENIORS Féminines

1/4 de finale le 16/04/22 – tirage effectué le 08 mars (voir site)

1/2 de finale le 21/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U20

FINALISTES : **AF PARIS 18 – PITRAY OLIER PARIS**

COUPE 75 U18

1/4 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 22 février en visio

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U16

FINALISTES : **PARIS 13 ATLETICO 2 – SALESIENNE**

COUPE 75 U16 Amitié

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

COUPE 75 U14

FINALISTES : **PARIS FC – PARS 13 ATLETICO**

COUPE 75 U14 Amitié

1/2 de finale le 16/04/22 – tirage effectué le 15 mars (voir site)

COUPE 75 Anciens

1/8 de finale le 06/03/22 – tirage effectué le 15/02/22 (voir site) – date butoir 14/04/2022.

1/4 de finale le 17/04/22 – tirage effectué le 15 mars (voir site)

1/2 de finale le 22/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/4 de finale le 16/04/22 - tirage effectué le 15 mars (voir site)

1/2 de finale le 21/05/22 – tirage le 10 mai à 18H au district en présence d'un représentant de chaque club

Match n° 24430797 Caisse Autonome / Paris XIII ES Coupe Loisirs du 24/03/2022 – 1/8 de finale

Dossier transmis par la commission des statuts et règlements du 07/04/22 qui décide match à rejouer et transmet le dossier à la COC pour fixer une date.

La commission fixe la rencontre au 23/04/22.

Il convient de respecter les dates butoirs sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.